

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CNUCED

- 7^{ème} session de la Commission de l'Investissement
20/24 Janvier Genève ;
- Point de l'ordre du jour 3 : « questions de politique
générale concernant l'investissement et le développement » ;
- Communication du Royaume du Maroc au Nom du Groupe Africain

Monsieur le Président ;

Il ne fait aucun doute que l'Investissement étranger direct peut jouer un rôle primordial dans le cadre des stratégies de développement. Le défi serait par conséquent de trouver les moyens adéquats pour encourager, voire augmenter les flux d'IED à destination des PED. Par ailleurs, et parallèlement, les politiques nationales des pays récipiendaire qui s'efforcent de mettre en place des environnements stables pour l'Investissement jouent également un rôle important.

Lors de la réunion d'experts sur l'aspect de la dimension du développement tenue du 6 au 8 novembre 2002, Notre Groupe a approfondi sa compréhension de l'importance d'une mise en œuvre adéquate pour augmenter les bénéfices potentiels que les IED peuvent apporter à notre région en termes de flux de capitaux, de transfert de technologie, de formation du capital humain et d'intégration régionale. A cet effet, le Groupe Africain reconnaît l'importance des éléments suivants :

- La nécessité de créer un environnement stable en matière d'environnement macro économique pour les IED ;
- Le développement d'une infrastructure humaine et technique ;
- Le développement des ressources humaines ;
- Le développement des potentialités des entreprises locales ;
- L'adoption de législations nationales sur la concurrence et l'abolition des pratiques commerciales restrictives.

Il est néanmoins utile de rappeler que nos ressources sont limitées et que les pays africains ont besoin d'évaluer clairement les avantages et inconvénients impliqués dans ce domaine. A ce titre, le Groupe africain appuie les efforts déployés par la CNUCED pour analyser l'effectivité de ces mesures dans le but de permettre aux pays africains d'opérer un ciblage parmi ces mesures.

Parmi les thèmes qui avaient été débattus dans le cadre de la réunion d'experts, notre Groupe voudrait mettre l'accent sur le rôle des pays d'origine et des accords en matière d'investissements. Comme l'ont fait remarquer quelques experts, une meilleure prise en compte des intérêts des pays en développement peut contribuer à une meilleure intégration de la dimension du développement dans le cadre des IED. L'annulation de la dette peut également jouer un rôle important pour le financement de tels investissements.

Nous attendons que la CNUCED assiste les pays africains en élaborant plus d'études sur les mesures des pays d'origine aux niveaux national, régional et multilatéral.

Par ailleurs, nous estimons que la responsabilité sociale liée aux IED devrait s'élargir et couvrir des aspects liés à la dimension du développement tel que le transfert de technologie et les liens avec les entreprises nationales. Le Groupe Africain appuie le Secrétariat pour la poursuite de la réflexion dans ce domaine dans le souci de permettre une bonne prise en compte dans le contexte de l'IED.

Finalement le Groupe Africain appuie les initiatives des pays développés afin de stimuler les IED et le commerce dans les pays africains. Comme stipulé dans le rapport sur l'IED 2002, de telles initiatives ont permis un meilleur accès des exportateurs africains aux marchés des pays développés. Toutefois, nous restons préoccupés par le fait que l'accès préférentiel aux marchés reste par principe temporaire du fait que les arrangements préférentiels ont un terme, ceci peut conduire les investisseurs à retirer leurs investissements de plusieurs pays bénéficiaires en Afrique.

Nous demeurons convaincus que la CNUCED reste l'Organisation idoine et le forum adéquat pour l'examen des politiques d'investissements afin de permettre aux pays africains de mettre en œuvre des cadres favorables dans ce domaine.